

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPES INTERNE / CAER

Section : SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Jean-Yves DELER

Président du jury,

Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional.

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Introduction

Les postes offerts à la session 2025 sont de 42 pour le CAPES interne (public) de sciences économiques et sociales et 37 pour le CAER-CAPES (privé). Le nombre de postes est resté globalement stable par rapport aux années précédentes.

Nombre postes	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
CAPES	42	42	42	42	42	47	39	16	16	18	22
CAER	37	36	36	35	35	27	25	16	18	22	19
Total	79	78	78	77	77	74	64	32	34	40	41

Après avoir été au plus haut en 2019, le nombre d'inscrits poursuit sa décroissance, malgré une légère inflexion de tendance en 2024 .

Inscrits	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
CAPES	234	265	242	280	287	324	400	366	354	348
CAER	88	98	92	90	104	97	110	111	111	92
Total	322	363	334	370	391	421	510	477	465	440

Depuis plusieurs années, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'élaboration d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Le descriptif des épreuves est défini dans le guide des concours :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98517/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-caer-capes-section-sciences-economiques-et-sociales.html>

Bilan général de la session 2024 :

Inscrits	Inscrits	Dossiers RAEP déposés et correspondant aux critères	Barre d'admissibilité (/20)	Admissibles	Barre d'admission (moyenne/20)	Nombre d'admis
CAPES	234	105	7	91	8,3	42
CAER	88	50	7	48	7,8	37
Total	322	155		139		79

Les chiffres sont clairs : la phase d'admissibilité a permis à la plupart des candidats ayant préparé avec soin leurs dossiers RAEP d'être retenus. En ce sens, la lecture attentive de ce rapport et le respect des consignes qui y sont mentionnées constitue presque une garantie de présence à l'oral pour la plupart des candidats sérieux. Elle évitera en outre à d'autres candidats de préparer en vain un dossier jugé finalement non recevable pour des raisons réglementaires. Nous invitons à ce propos les candidats à vérifier soigneusement qu'ils remplissent toutes les conditions requises pour se présenter au concours, afin de ne pas connaître la déconvenue de deux de leurs prédécesseurs, admis cette année avant d'être finalement radiés pour irrecevabilité de leurs états de service.

La véritable sélection des lauréats se réalise de fait lors de l'épreuve d'admission, durant laquelle le jury attache une grande importance à la bonne maîtrise des connaissances fondamentales dans les divers champs disciplinaires constitutifs des sciences économiques et sociales. Aussi, notre première recommandation aux candidats est-elle de maîtriser les programmes de notre discipline en classes de lycée. Ils trouveront sur le site EDUSCOL du ministère de l'Éducation nationale une première source d'information, qui sera idéalement complétée par la lecture des fiches proposées par le Collège de France ainsi que par celle d'un ou plusieurs manuels de classes préparatoires.

<https://eduscol.education.fr/1658/programmes-et-ressources-en-sciences-economiques-et-sociales-voie-gt>

<https://campus-innovation-lycees.fr/matieres/sciences-economiques-et-sociales/>

J'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2025. Je tiens aussi à remercier vivement l'ensemble des membres du jury, la sous-direction de l'attractivité des métiers et du recrutement au ministère de l'Éducation nationale et le personnel du lycée Jean-Paul Sartre de Bron, qui ont oeuvré, avec un grand professionnalisme, au bon déroulement du concours

.

Jean-Yves DELER

Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional, Président du jury.

SOMMAIRE :

1 / ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

- Présentation de l'épreuve
- Première partie du dossier RAEP
- Seconde partie du dossier RAEP

2/ ÉPREUVE D'ADMISSION

- Présentation de l'épreuve
- Bilan de l'admission
- L'exposé
- L'entretien

3/ EXEMPLES DE SUJETS

1 / ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Les attentes du jury et les caractéristiques générales des dossiers RAEP des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé lors des sessions précédentes.

Présentation de l'épreuve :

(<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-cap-es-interne-et-du-caer-cap-es-section-section-sciences-economiques-et-sociales-604>)

L'épreuve d'admissibilité est une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Elle est affectée d'un coefficient 1. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques *dans la discipline concernée par le concours*, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, dans un niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- - droite et gauche : 2,5 cm ;
- - à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- - sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Nota. – Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Le jury rappelle aux candidats qui n'enseignent pas les SES qu'il est très vivement recommandé de présenter une séquence portant sur les programmes de la classe de seconde à la classe de terminale dans notre discipline. Pour ce faire, il convient qu'ils se rapprochent d'enseignants en SES afin d'observer des séquences. Si cela leur était possible, l'animation d'une ou plusieurs séances, dont le compte-rendu et l'analyse pourraient faire par la suite l'objet de la deuxième partie du dossier RAEP, valoriserait grandement leur candidature. Il est rappelé à ce propos que, quand bien même d'excellents candidats sont issus de l'économie-gestion, les sciences économiques et sociales diffèrent, par leurs publics, leurs méthodes, leurs programmes et leurs attentes, de cette discipline : la présentation d'une leçon de marketing ou de comptabilité est en ce sens beaucoup moins valorisée que celle présentant un objectif d'apprentissage du programme de SES.

Les membres du jury ont eu cette année la désagréable surprise de constater qu'un petit nombre de dossiers avaient été rédigés en ayant recours à des logiciels d'intelligence artificielle. La deuxième partie du dossier RAEP proposée par un candidat était en outre un simple copier/coller d'une séquence disponible sur internet. Cette malhonnêteté intellectuelle chez des candidats souhaitant intégrer la fonction publique n'est pas admissible. Les candidats qui seraient tentés par ce type de « méthode » doivent donc savoir qu'ils ne peuvent prétendre leurrer le jury. Lorsque la fraude est avérée lors de la lecture du dossier, celui-ci est en effet systématiquement éliminé. Lorsque le doute subsiste, il bénéficie certes au candidat qui, une fois admissible, devra toutefois justifier de ses « choix » lors de l'épreuve d'admission : dix minutes d'échanges nourris -et fort désagréables- sur le dossier RAEP permettent alors aisément de confondre les fraudeurs.

Se présenter au concours du CAPES interne en sciences économiques et sociales exige enfin une maîtrise correcte de la langue française et de l'orthographe. Or, certains dossiers contiennent encore un nombre trop élevé de fautes d'orthographe et/ou de syntaxe, voire témoignent d'une certaine liberté dans l'application des règles formelles de présentation de ce document. Nous conseillons donc leur relecture attentive par un tiers.

Première partie du dossier RAEP

La première partie du dossier permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à mener une analyse réflexive sur son parcours professionnel.

Les jurés ont été sensibles au soin apporté à la rédaction des dossiers. Si les candidats ont majoritairement respecté les consignes de présentation formelle des dossiers, traduisant ainsi un travail et un investissement conséquents, il n'en demeure pas moins qu'un nombre encore trop important de dossiers ont été transmis sans page de garde, parfois avec la même page de garde que celle l'année précédente (!) et/ou sans respecter les règles de composition et de typographie imposées. Comme ses prédécesseurs, le jury déplore en outre de trop nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe dans la présentation des parcours et des séquences d'enseignement des candidats.

On rappelle à ce propos qu'à la différence du CAPES externe, l'épreuve d'admissibilité du CAPES interne, conçue pour distinguer des candidats exerçant une activité professionnelle tout en préparant le concours, n'exige pas un travail de préparation à plein temps s'étendant sur une année entière. Le fait de bâcler cette épreuve n'est donc pas acceptable. Aussi, nous conseillons aux futurs candidats de faire relire leurs dossiers par des tiers, afin de proposer des productions irréprochables d'un point de vue formel.

Sur le fond, le jury a valorisé la dimension analytique de la présentation du parcours professionnel du candidat et plus précisément la mise en relation des différentes expériences professionnelles et les compétences attendues d'un enseignant. Cette première partie du RAEP ne doit pas pour autant se limiter à une présentation exhaustive des postes et fonctions occupés par le candidat ; elle doit aussi montrer comment son parcours a nourri sa motivation pour enseigner les sciences économiques et sociales. Il convient de signaler en outre que, s'ils ont toute légitimité à se présenter au CAPES interne de SES, certains d'entre eux ayant réalisé des prestations remarquables, tant lors de l'épreuve d'admissibilité que lors de celle d'admission, les collègues ayant assumé d'autres enseignements que les sciences économiques et sociales avant de se présenter au concours doivent nécessairement justifier leur choix de concourir dans notre discipline plutôt que dans celle qu'ils ont enseignée. Cette recommandation vaut aussi pour les candidats ayant réalisé des vacations en économie, sociologie et sciences politiques dans l'enseignement supérieur.

Le jury a valorisé les dossiers qui évitaient une présentation linéaire, notamment sous une forme chronologique ou sous la forme d'une liste, des postes successivement occupés. Plus que l'exhaustivité de la description des fonctions, il est attendu une mise en évidence des traits saillants du parcours, des compétences acquises, et une réflexion sur les expériences professionnelles vécues par le candidat. La présentation du parcours professionnel du candidat et de ses différentes expériences professionnelles doit être mise en relation avec les compétences attendues d'un enseignant de sciences économiques et sociales.

Certains dossiers ne sont pas suffisamment explicites pour que le jury puisse identifier quelle est l'expérience exacte du candidat en matière d'enseignement. Il va donc sans dire que tout effort réalisé par les lecteurs des dossiers RAEP pour reconstruire certains parcours professionnels ou leur donner une cohérence, pénalise les candidats.

Le jury recommande en outre aux candidats de penser à préciser la nature des diplômes qu'ils ont obtenus ainsi que leurs éventuelles admissibilités au CAPES lors de sessions précédentes, d'être clairs, précis et explicites sur leurs expériences d'enseignement (dans quels niveaux ont ils enseigné ? À quelles dates exactement ?), et de ne pas oublier de

mettre en évidence certaines expériences professionnelles hors face à face avec les élèves (participation à des instances administratives, correction du baccalauréat, participation à des actions de formation) ainsi que la façon dont ils accompagnent les élèves dans leurs choix d'orientation.

On rappelle enfin que ni rapport d'inspection ou de visite-conseil, ni lettre de recommandation ne peuvent figurer dans le dossier. La présence de tels documents écarte de ce fait le dossier RAEP.

En résumé, le jury a été particulièrement attentif aux éléments suivants :

- respect du format réglementaire (deux pages maximum) ;
- expérience professionnelle ;
- diplômes et formation professionnelle ;
- participation à la vie de l'établissement (projets, instances de l'établissement...)
- démarche analytique et justification des choix ;
- structuration du propos ;
- qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;

Seconde partie du dossier

La seconde partie de l'épreuve permet d'évaluer :

- la capacité à rendre compte de la conception et de la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement pour un niveau de classe donné, en justifiant la pertinence des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la capacité pour les candidats n'ayant jamais enseigné, ayant enseigné dans une autre discipline ou dans un autre niveau que celui de l'enseignement secondaire, à se projeter dans le métier de professeur de Sciences économiques et sociales.

Il s'agit de présenter une séquence ou une séance de cours qui porte sur les programmes en vigueur dans les classes de seconde, première et terminale. En ce sens, nous recommandons une nouvelle fois aux candidats n'ayant jamais enseigné notre discipline de prendre l'attache des collègues de SES de leur établissement, ou dans leur entourage, afin de leur demander d'assister -à minima- à un de leurs cours, voire de leur proposer d'assurer une séance devant élèves à leur place. Cette recommandation vaut aussi pour les collègues enseignant en filières post-baccalauréat : il a été particulièrement difficile cette année de prendre la mesure des habiletés de deux candidats ayant présenté, l'un une séance de management en BTS, l'autre le plan de son cours magistral de Droit en premier cycle universitaire.

Après avoir précisé la problématique et fixé des objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire, les candidats sont invités à exposer et à expliciter leurs choix de contenu, de démarche, d'exploitation des documents (qui doivent figurer dans le dossier), de mise en

œuvre de supports pédagogiques et de modalités d'évaluation en ne se limitant pas à une simple approche descriptive, mais en privilégiant la dimension analytique.

Les contenus présentés dans cette seconde partie de dossier ne sauraient se limiter à la seule trame du cours dispensé. L'on attend aussi des propositions d'évaluation, des corrigés d'exercices... Certains candidats n'ont pas hésité à adjoindre à leurs dossiers des clichés de copies corrigées, de schémas de synthèse inscrits au tableau, à mentionner le déroulement d'une sortie pédagogique : cette démarche a été appréciée et valorisée en conséquence. A l'inverse, les dossiers présentant des séances d'enseignement presque exclusivement adossées à des manuels n'ont pas reçu d'excellentes notes et pour cause : si ces séances, conçues par des professeurs de SES experts, sont de grande qualité, on attend toutefois d'un futur collègue qu'il soit capable, via une veille documentaire, de proposer ses propres documents et ressources, susceptibles de compléter celles que l'on peut trouver dans des manuels ou sur internet. En tout état de cause, la reproduction à l'identique -ou presque- d'une séance existante a souvent disqualifié les candidats. L'on rappelle enfin que les documents proposés doivent être adaptés au niveau des élèves concernés et leurs sources précisées.

Cette communication de documents ne suffit pas pour autant. Le dossier RAEP n'a pas à présenter une succession d'activités sans prise de hauteur ; une justification des choix didactiques et pédagogiques est attendue. Le candidat doit donc à la fois montrer qu'il maîtrise le contenu scientifique et qu'il a des aptitudes à la transposition didactique ; le propos doit être parfaitement rigoureux et les objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire être strictement conformes aux attentes des programmes officiels. Le candidat doit montrer sa capacité à évaluer les élèves, de façon formative et sommative, traduisant le souci de vérifier la réalisation des objectifs d'apprentissage énoncés. Enfin, il doit faire preuve de recul et de réflexivité par rapport à ses choix et aux activités proposées, et ce afin de montrer sa capacité à utiliser l'expérience acquise pour progresser. Ainsi, mentionner dans le dossier RAEP une difficulté pédagogique rencontrée, voire un échec, en formulant des hypothèses sur son origine et en proposant des pistes pour y remédier est une démarche appréciée par le jury.

Au-delà de ces exigences, il est enfin conseillé aux candidats d'éviter les discours d'ordre général sur le choix d'une démarche pédagogique sans préciser la manière dont ils procèdent pour que les élèves s'approprient un concept ou un mécanisme. A l'écrit comme à l'oral, les considérations pédagogiques et didactiques hors sol sont absolument à proscrire.

Le jury a donc été particulièrement attentif aux éléments suivants :

- pertinence du choix de l'activité décrite ;
- maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité ;
- structuration du propos ;
- prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- pertinence des documents choisis, des activités et des questionnements ;
- qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- respect du format réglementaire

Au total, le jury rappelle aux candidats la nécessité de s'appropriier les programmes de sciences économiques et sociales des classes de seconde, première et terminale, et d'être particulièrement attentifs au préambule du programme du cycle terminal, qui leur sera fort utile pour maîtriser la démarche didactique des sciences économiques et sociales. Il leur est donc une nouvelle fois recommandé de consulter les fiches ressources EDUSCOL, celles du Collège de France, de consulter des manuels... et de ne surtout pas oublier que la situation d'apprentissage qu'ils décrivent s'adresse à un public.

Moyennes obtenue à l'épreuve du dossier RAEP

	Q1	Q3	Mediane	Moyenne des admissibles
CAPES	7,5	10	8,2	8,8
CAER	7,7	11,1	9,5	8,8

2/ ÉPREUVE D'ADMISSION

Présentation de l'épreuve

Epreuve professionnelle : cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Elle consiste en l'exploitation pédagogique de documents soumis au candidat par le jury et comporte un court exercice relatif à l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques. L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée et est étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation : deux heures, pendant lesquelles le candidat devra disposer d'une montre (non connectée) pour optimiser son temps de préparation.

Durée de l'épreuve : une heure et quinze minutes maximum ; (exposé : trente minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum).

Coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Cf : Arrêté du 25/01/2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

Les données quantitatives et les représentations graphiques qui seront mobilisées dans les exercices figurent dans les programmes de SES en vigueur pour les classes de

seconde (BO spécial n°1 du 22 janvier 2019),
première (BO spécial n°1 du 22 janvier 2019)
terminale (BO spécial n°8 du 25 juillet 2019).

Bilan de l'admission

CAPES INTERNE

Nombre de candidats admis sur liste principale :	42
Nombre de candidats admissibles :	91
Nombre de candidats présents :	70
Moyenne des candidats admis (moyenne/20) :	12,4
Moyenne des admis, épreuve d'admission :	13,9
Barre d'admission de la liste principale	8,3

CAER CAPES

Nombre de candidats admis sur liste principale :	37
Nombre de candidats admissibles :	48
Nombre de candidats présents :	47
Moyenne des candidats admis (moyenne/20):	12,5
Moyenne des candidats admis, épreuve d'admission	13,7
Barre d'admission de la liste principale	7,8

L'exposé

Il est demandé au candidat de construire, à partir d'un dossier documentaire et pour un niveau d'enseignement donné, le plan et le contenu d'une séance de travail d'une à deux heures.

Sur la première page du dossier figure l'extrait de programme correspondant. Le dossier est généralement constitué de trois ou quatre documents de nature variée extraits de diverses sources (ouvrages, revues, rapports officiels, sites institutionnels, etc.) Les documents peuvent être plus complexes et plus longs que ceux que l'on trouve dans les manuels parce qu'ils peuvent être destinés au professeur pour la préparation de sa séquence. Ils ne sont donc pas obligatoirement à utiliser dans leur intégralité avec les élèves. Le candidat devra toutefois justifier chacun de ses choix (recours ou non au document avec élèves) devant le jury.

Le candidat doit délimiter et définir le sujet qu'il va traiter en s'appuyant sur le contenu de ce dossier. Il doit cibler la question à laquelle le dossier se réfère afin de préciser les contours de la séquence dans laquelle la séance de travail proposée s'intègre. Il ne doit pas traiter la totalité du thème du programme, mais s'en tenir à la thématique suggérée par l'énoncé. On attend de lui qu'il mobilise des connaissances personnelles approfondies et qu'il montre ses capacités d'exploitation d'un dossier documentaire. Si le dossier doit nécessairement être utilisé, il revient au candidat d'effectuer des choix dans l'utilisation des documents ; il peut ainsi décider de ne pas prendre en considération tout ou partie d'un document et/ou de proposer d'éventuels documents alternatifs : ainsi l'on pourra mentionner un extrait de film, un document iconographique, le passage d'un ouvrage, à l'appui de la séance présentée... pourvu que ces références ne soient pas confidentielles et que les jurés, les connaissant, puissent en mesurer la pertinence pédagogique.

Il est absolument essentiel que les candidats maîtrisent parfaitement les contenus scientifiques du thème de l'épreuve, à un niveau qui va au-delà de ce qui est considéré comme exigible par les élèves. Ils doivent en outre montrer qu'ils savent utiliser le vocabulaire économique et social et les outils d'analyse appropriés. Les explications doivent être précises et claires ; on attend qu'elles soient à la fois rigoureuses et adaptées à des élèves du niveau concerné. Les contenus apportés ne peuvent donc se limiter à la paraphrase des documents. Ainsi, même si le candidat n'a pas enseigné au niveau de classe pour lequel il est interrogé, il faut qu'il maîtrise à minima les notions et contenus exigés dans le programme de ce même niveau. La réponse : « je n'ai jamais enseigné en terminale, je ne saurai pas répondre à votre question » est en ce sens inacceptable. Le jury souhaite rappeler à ce propos aux candidats que leur propre expérience n'a pas de valeur scientifique et ne doit pas être utilisée comme illustration en cours de SES.

Il en va de même de la connaissance des modalités d'évaluation des élèves : *il n'est pas admissible qu'un candidat au CAPES de SES ne connaisse pas les épreuves de baccalauréat. Si le jury a pu comprendre qu'un professeur n'ayant pas, ou peu, d'expérience d'enseignement dans un niveau particulier propose le jour de son oral une évaluation trop complexe, ou un exercice trop long pour les élèves à qui s'adressait sa leçon, il a en revanche sanctionné tout candidat incapable de préciser comment s'organisait une épreuve composée ou ne sachant pas que la dissertation du baccalauréat s'appuyait sur un dossier documentaire. La lecture du vade-mecum relatif aux épreuves écrites du baccalauréat, rédigé en 2025 par l'Inspection Générale de notre discipline, est donc vivement recommandée aux futurs candidats.*

Cette absolue nécessité de maîtrise des contenus disciplinaires est exigée aussi des candidats qui enseignent déjà les sciences économiques et sociales. Certains collègues professeurs contractuels, parfois multi-admissibles, semblent ainsi persuadés que leurs compétences pédagogiques et leur expérience suffiront à leur garantir une note supérieure à la barre d'admission à l'oral. Leurs échecs répétés lors de l'épreuves d'admission n'ont d'autre origine que leur maîtrise imparfaite des contenus scientifiques de notre discipline.

Il est par ailleurs conseillé de situer le thème au sein du programme et de préciser la manière dont on conçoit sa progression pédagogique. On rappelle à ce propos que la parfaite connaissance des intitulés des objectifs d'apprentissage ne sert à rien si ces mêmes objectifs ne sont pas maîtrisés et compris. Pour autant, on attend d'un futur professeur de SES qu'il fasse preuve de souplesse et ne considère pas que sa progression ne souffrira aucune inflexion durant l'année : un enseignant travaille avec un public spécifique, auquel il doit s'adapter. Indiquer en préambule de la présentation que tel objectif d'apprentissage sera traité « à la veille des congés de fin d'année » ou « durant la semaine 24 », prête donc à sourire.

Dès l'introduction, il est indispensable d'annoncer avec la plus grande clarté l'objectif visé : que veut-on montrer ? selon quelle démarche didactique et pédagogique ? En écho à ce questionnement introductif, une réponse doit être apportée en conclusion : qu'ont appris les élèves ? comment va-t-on évaluer les acquis ? quels sont les prolongements de la leçon ? Le plan est construit pour répondre à la problématique qui doit être posée (cette problématique ne peut être assimilée à la question du programme à laquelle elle est liée ; elle peut être formulée autrement que sous forme interrogative).

Le plan étant communiqué (il est vivement recommandé de l'écrire au tableau, de manière lisible et sans fautes d'orthographe), le jury attend des candidats qu'ils développent leur argumentaire et apportent des éléments de contenu scientifiquement solides. Ils doivent proposer donc une leçon qui fournit de façon structurée une réponse à la problématique, dans le respect du temps de la séquence (une à deux heures).

La démarche pédagogique doit être présentée explicitement. L'exposé retrace un acte d'enseignement. Le candidat doit proposer une démarche progressive et en préciser la logique. Il ne suffit pas d'énoncer des principes pédagogiques généraux mais bien, point par point et de façon concrète, d'expliquer ce qui sera fait avec les élèves.

L'une des difficultés à laquelle se heurtent beaucoup de candidats est de concilier l'exigence d'un exposé d'un bon niveau scientifique avec la prise en compte de la mise en activité des classes. C'est pourtant ce que tout professeur est amené à faire au quotidien. L'origine de cette difficulté provient souvent d'une confusion entre mise en activité et cours dialogué : « je poserai telle question, et j'attendrai telle réponse ». Préciser la réponse attendue est certes une attente, mais les candidats pourraient à bon escient imaginer d'autres formes de mise en activité que le traditionnel jeu « questions-réponses ».

Une partie de cet exposé initial est consacrée à un exercice simple visant à prendre la mesure de la maîtrise du candidat en matière de lecture/traitement de données quantitatives et/ou de représentations graphiques. La consultation des sujets proposés lors des sessions précédentes permet d'estimer le niveau d'exigence de ces exercices, finalement assez élémentaires. Le jury rappelle donc aux candidats que, notre discipline reposant aussi sur le traitement de données et de séries statistiques, il n'est pas acceptable qu'un futur

professeur de sciences économiques et sociales se révèle incapable de maîtriser, lors d'un oral de CAPES, des savoir-faire attendus des élèves lors des épreuves de baccalauréat.

On rappelle enfin que depuis la session 2024, les candidats devront être munis de leur propre calculatrice, aucune calculatrice ne pouvant leur être prêtée. Les matériels autorisés sont les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen ».

Le respect du temps imparti est une condition de réussite de l'épreuve orale. Beaucoup de candidats consacrent en effet beaucoup trop de temps (plus d'une dizaine de minutes) à entrer dans le sujet, à présenter les documents un à un avant de démarrer leur exposé, voire à exposer diverses considérations pédagogiques hors sol qui ne serviront pas par la suite. Il convient donc d'entrer rapidement dans l'exposé de la leçon.

La capacité à communiquer à l'oral est une qualité indispensable pour un enseignant. Cette capacité passe par un certain nombre de règles et de principes formels : on attend d'un futur collègue une expression orale soignée, un français correct et un vocabulaire précis, une élocution claire et convaincante, une capacité à se détacher de ses notes, une maîtrise de la gestuelle, et le maintien d'un contact visuel avec le jury. La maîtrise de gestes professionnels est appréciée : l'usage pertinent du tableau par exemple, l'attention au public ont été valorisés, à l'instar de ce candidat ayant proposé de répéter un raisonnement après avoir observé qu'un juré avait eu quelque peine à en prendre note.

Pour autant, le jury n'est pas un public d'adolescents : la posture de certains candidats, visant à parler à leurs examinateurs comme ils s'adresseraient à des élèves de lycée est donc maladroite. De la même façon, la recherche de connivence avec le jury est mal perçue. Les jurés doivent avoir une idée du comportement qu'aura l'adulte avec ses futurs publics, sans pour autant être intégrés à un jeu de rôle. Faut-il le rappeler ? Durant les deux temps de l'épreuve, l'on ne pose pas de questions au jury...

Il est conseillé au candidat d'ordonner et de numéroter ses feuilles de brouillon afin de ne pas perdre de temps pour retrouver les éléments de son argumentation. Il peut aussi disposer d'une montre (non connectée), d'un minuteur, ou d'un réveil, qu'il place sur le bureau devant lui afin de mieux gérer son temps. Quel que soit le stress, par ailleurs parfaitement compréhensible, le jury doit être en mesure d'apprécier les qualités du candidat à intéresser son public, à mettre en valeur l'essentiel, à dispenser un enseignement rigoureux, à se faire comprendre de son auditoire.

Les documents proposés doivent être traités i.e : doivent servir de support à une activité préalable à la présentation d'une notion ou d'un mécanisme. Les candidats doivent à cette occasion montrer aux jurés qu'ils savent lire les données et les utiliser, à l'appui de leur démonstration ou comme une évaluation. Une référence trop rapide à un texte ou un graphique, utilisés comme simple illustration d'un point précis de la leçon ne suffit donc pas. Trop de candidats négligent par ailleurs un, voire deux documents, pour produire une leçon magistrale vaguement étayée par un seul des éléments du dossier proposé. Le rejet d'un texte ou d'un graphique s'il se produit, doit, on l'a vu, être nécessairement justifié. Ce rejet ne saurait enfin être motivé par la seule complexité du document ; le candidat qui contournerait *ex ante* un texte difficile ou une série statistique un peu absconse doit donc

nécessairement s'attendre à être interrogé sur sa capacité à les interpréter durant le deuxième temps de l'oral.

On rappelle enfin que le temps de la présentation du dossier RAEP est révolu durant l'épreuve d'admission et que les longues digressions sur l'expérience professionnelle du candidat et/ou sur la manière dont il a traité le sujet proposé dans ses classes est superfétatoire. 30 minutes d'exposé ne sont pas de trop pour traiter convenablement les sujets proposés : toute digression pénalise donc le candidat.

Le jury fonde finalement son évaluation sur les critères suivants :

- cadrage global du thème: présentation de la place du sujet dans les programmes d'enseignement, de la problématique et des objectifs retenus ;
- qualité de la démarche pédagogique d'ensemble : structuration, cohérence et progressivité de la démarche, modalités de mise en activité et d'évaluation des élèves ;
- maîtrise des contenus scientifiques en lien avec le thème et les programmes d'enseignement ;
- utilisation du dossier documentaire: présentation, compréhension et exploitation pédagogique ;
- clarté de la présentation : expression orale, maîtrise de la langue et utilisation d'un vocabulaire adapté et rigoureux.

L'entretien

L'entretien d'une durée totale de 25 minutes débute dès que le candidat a terminé son exposé. En règle générale, les premières questions s'inscrivent dans son prolongement. Le candidat peut ainsi être amené à expliquer certains de ses choix, définir ou préciser le sens de certaines notions, détailler des éléments du raisonnement, ou encore préciser un point théorique. Dans tous les cas, on ne peut que recommander de veiller à être à l'écoute du jury, de façon à réagir au mieux aux questions et indications données, qui visent éventuellement à attirer l'attention sur un point traité de façon peu satisfaisante. Être capable d'adopter une attitude réflexive est ainsi un point fort que le jury apprécie.

La seconde partie des questions posées par les membres du jury vise principalement à évaluer l'étendue de la culture disciplinaire des candidats en relation avec les programmes : connaissances notionnelles, théoriques, factuelles, maîtrise des savoir-faire, connaissance de l'évolution et des ordres de grandeur des principaux indicateurs statistiques (croissance économique, déficit public, taux de chômage, etc.), connaissance approfondie des épreuves du baccalauréat, etc. Les candidats doivent s'attendre durant l'entretien à être questionnés sur tous les niveaux de programmes et particulièrement dans les champs disciplinaires autres que celui sur lequel porte le sujet. Le jury recommande aux candidats qui ont suivi un cursus universitaire centré sur une seule discipline de se mettre à niveau dans le domaine qui n'est pas initialement le leur et leur rappelle qu'un oral composé d'une première partie relativement réussie, peut toutefois être sanctionné d'une note assez basse si l'entretien révèle une absence totale de maîtrise de l'autre champ disciplinaire. Rappelons-le une fois encore : avoir assimilé les contenus des programmes est une condition *sine qua non* de réussite au concours.

Sans que cela ait un caractère systématique, le candidat peut aussi être interrogé sur le fonctionnement du système éducatif, les missions des professeurs, leurs obligations, etc.

Enfin, la dernière partie de l'entretien est consacrée à des questions sur le dossier RAEP présenté par le candidat pour l'admissibilité. Elles visent à mesurer la capacité de prise de recul et d'analyse de la séquence présentée, ainsi que du parcours professionnel. Elles ont également pour but de vérifier l'authenticité des éléments qui y figurent ainsi que celle des activités proposées. Dans le cadre de cette investigation, des questions peuvent être posées sur les éléments bibliographiques cités, la mise en œuvre de la démarche pédagogique dans la classe, le choix des documents retenus, etc. Il est donc important que les candidats admissibles relisent et travaillent la séquence qu'ils ont présentée dans leur RAEP avant de se présenter à l'épreuve d'admission.

Les mises en garde solennelles et le rappel des erreurs et/ou manquements rédhibitoires sont les figures imposées de l'exercice de rédaction d'un rapport de jury. Nous souhaiterions toutefois achever ce rapport en signalant qu'une candidature à un concours interne, à l'origine d'une démarche réflexive et d'une certaine prise de risque, est une décision courageuse. Il n'est pas toujours aisé en effet de présenter son parcours professionnel et de se soumettre de nouveau, adulte, à un oral de type universitaire. Il convient en ce sens de mentionner que les membres du jury ont aussi apprécié d'entendre de nombreuses prestations et qu'ils ont parfois attribué d'excellentes notes à des candidats s'étant préparés avec beaucoup de sérieux au concours, distinguant de la sorte des professeurs qu'ils seraient heureux de compter parmi leurs futurs collègues.

Exemple de sujet de sciences économiques et sociales comportant un court exercice relatif aux données quantitatives et aux représentations graphiques.

PARTIE 1

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous présenterez une séquence d'enseignement d'une à deux heures, en justifiant vos choix pédagogiques et didactiques. Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance.

SUJET

Le vote : expression d'appartenances sociales ou de préférences individuelles

Extrait du programme de sciences économiques et sociales de première générale :

Voter : une affaire individuelle ou collective ?	<ul style="list-style-type: none">- Être capable d'interpréter des taux d'inscription sur les listes électorales, des taux de participation et d'abstention aux élections.- Comprendre que la participation électorale est liée à divers facteurs inégalement partagés au sein de la population (degré d'intégration sociale, intérêt pour la politique, sentiment de compétence politique) et de variables contextuelles (perception des enjeux de l'élection, types d'élection).- Comprendre que le vote est à la fois un acte individuel (expression de préférences en fonction d'un contexte et d'une offre électorale) et un acte collectif (expression d'appartenances sociales).- Comprendre que la volatilité électorale revêt des formes variées (intermittence du vote, changement des préférences électorales) et qu'elle peut refléter un affaiblissement ou une recomposition du poids de certaines variables sociales, un déclin de l'identification politique (clivage gauche/droite notamment) et un renforcement du poids des variables contextuelles.
---	--

Ce sujet doit être rendu au jury à la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

Document 1

André Siegfried (1913) a développé un modèle qui insiste sur l'impact de l'environnement sur les comportements électoraux en mettant ces derniers en lien avec les caractéristiques démographiques, économiques, sociales et religieuses des unités géographiques analysées. Ainsi explique-t-il la permanence de la carte des « tempéraments politiques » par la composition géologique des sols : le sol granitique étant accidenté, il rend l'habitat dispersé et constitué de vastes fermes possédées par de grands propriétaires, si bien que les communautés sont plus hiérarchisées et repliées sur elles-mêmes, favorisant ainsi l'influence du clergé et donc le vote à droite.

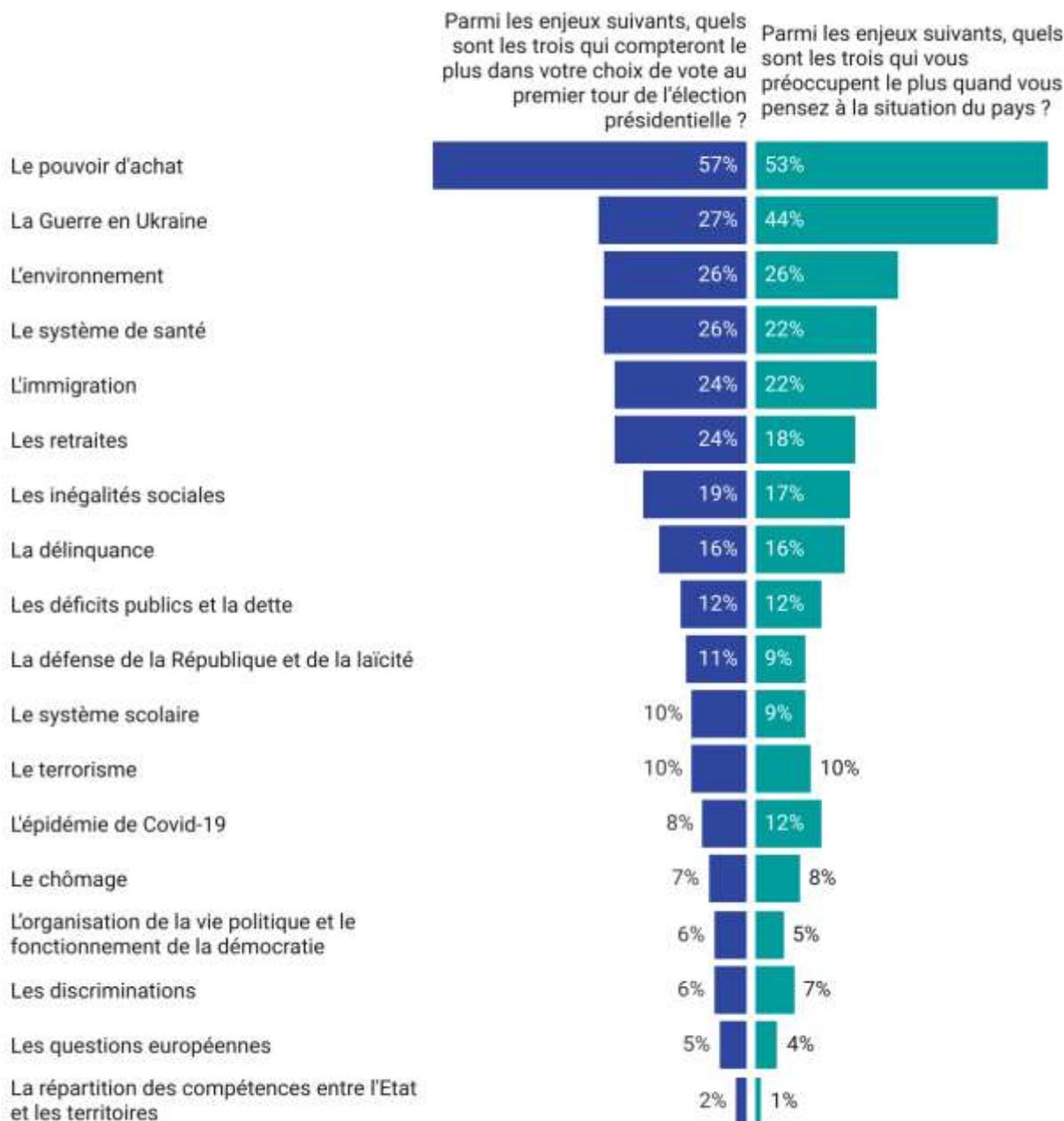
Paul Lazarsfeld et son équipe de l'université de Columbia ont quant à eux mis en évidence l'influence des variables dites « lourdes » qui caractérisent l'appartenance sociale des individus (classe sociale, affiliation religieuse, etc.), si bien qu'« un individu pense, politiquement, comme il est socialement » (Lazarsfeld *et alii*, 1944 : p. 27). Dans la France des années 1970, on pouvait ainsi schématiquement opposer les ouvriers déchristianisés votant à gauche aux catholiques ruraux et urbains votant à droite (Michelat et Simon, 1977). Dans ce cadre, les (rares) conversions politiques sont moins interprétées comme le résultat de la campagne électorale que comme celui de l'influence du groupe primaire (famille, amis proches) des électeurs concernés.

Le troisième modèle classique du vote, développé au sein de l'université du Michigan (Campbell *et alii*, 1960), explique de manière plus psychologique la stabilité des comportements électoraux par l'« identification partisane ». Celle-ci est certes le produit de l'appartenance sociale, mais il s'agit avant tout d'un attachement affectif, bien plus que politique, d'une loyauté quasiment identitaire construite depuis l'enfance. Campbell et ses collègues ont montré que bon nombre d'électeurs adoptent les positions du parti qu'ils soutiennent bien plus qu'ils ne votent pour le parti qui propose les mesures qu'ils soutiennent a priori. En d'autres termes, l'appartenance partisane se rapproche d'« une procuration donnée au parti à qui on [remet le soin de défendre] au mieux ses intérêts » (Lehingue, 2011 : p. 170).

Source : Flavien Ganter, « Comment les électeurs décident-ils ? Les approches sociologiques du vote », *Regards croisés sur l'économie* n°18, La Découverte 2016.

Document 2

Les principales préoccupations des Français



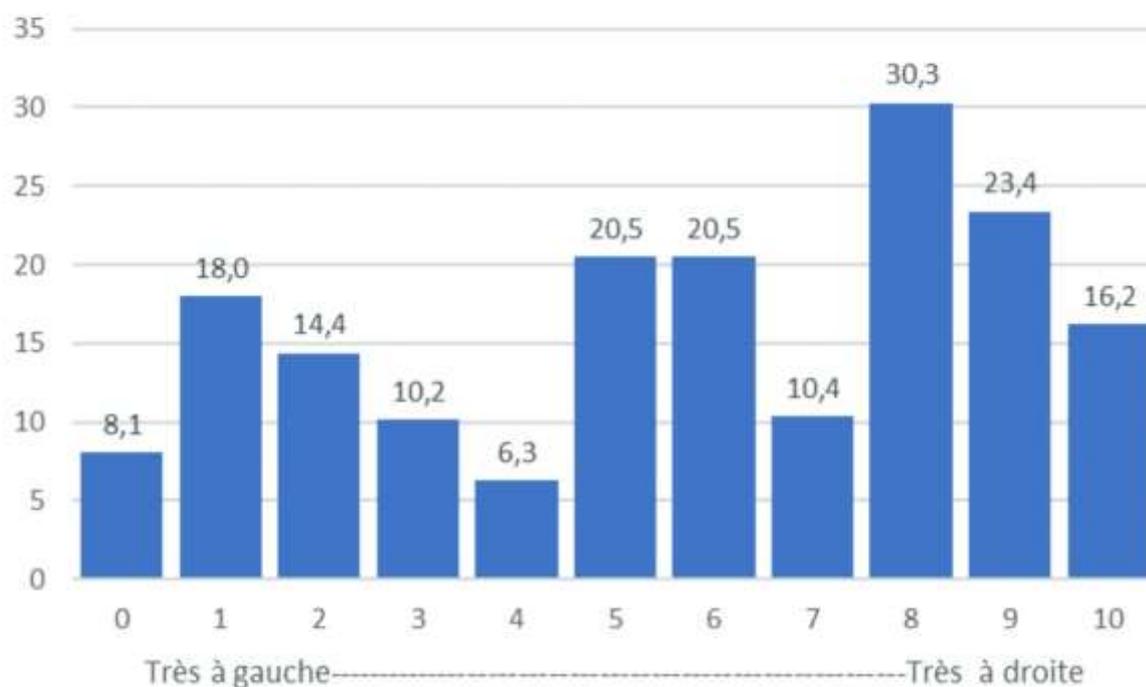
Base : une moitié de l'échantillon pour chaque question

Source : Ipsos-Sopra Steria pour le Cevipof, *Le Monde* et la Fondation Jean Jaurès 18 mars 2022 in

<https://www.ipsos.com/fr-fr/presidentielle-2022/enquete-electorale-vague-7>

Document 3

Répartition par auto-positionnement politique des enquêtés qui considèrent la délinquance comme le problème le plus important (%)



Lecture : 18% des enquêtés qui se positionnent à 1 sur l'échelle politique – dont 0 représente le positionnement le plus à gauche et 10 le positionnement le plus à droite – placent la délinquance comme le problème le plus préoccupant.

Source : Cespip/CDSP : Enquête *Sociologie politique de l'insécurité durant les élections présidentielles de 2022*, administrée entre le 11 novembre et le 16 décembre 2021 in

<https://www.jean-jaures.org/publication/le-sentiment-dinsecurite-en-france-a-la-veille-de-lelection-presidentielle-de-2022/>

Document 4

Répartition des votes en % pour les 3 candidats arrivés en tête au 1^{er} tour de l'élection présidentielle française de 2022 selon les variables socio-économiques des électeurs.

En %	Jean-Luc Mélenchon	Emmanuel Macron	Marine Le Pen
Total des votes obtenus	22	27,8	23,2
Sexe			
Homme	22	29	20
Femme	22	27	26
Age			
18-24 ans	39	13	25
25-34 ans	29	19	36
35-49 ans	20	27	25
50-64 ans	19	29	23
65 ans et plus	16	39	13
Religion			
Catholique	12	31	27
Autre religion	38	22	12
Sans religion	32	24	21
Diplôme			
Inférieur au Bac	16	23	34
Bac	24	25	26
Bac +2	18	31	23
Bac +3 et plus	28	32	12
Groupe socioprofessionnel			
ACCE (1)	27	29	10
CPIS (2)	23	34	10
PI (3)	24	27	22
Employés	24	23	31
Ouvriers	20	19	42
Statut d'activité			
Indépendant	26	28	12
Salarié	23	25	27
Chômeur	24	9	43
Étudiant	29	19	18
Retraité	16	37	15
H/F au foyer	28	23	30
Revenu mensuel net du foyer			
Moins de 1250€	30	13	31
De 1250€ à 2000€	27	23	25
De 2001€ à 3000€	20	26	27
Plus de 3000€	19	34	19
Situation immobilière			
Propriétaire	17	32	21
Locataire	30	21	28
Logé à titre gratuit	37	16	26

- (1) : Artisans Commerçants Chefs d'Entreprises
 (2) : Cadres et Professions Intellectuelles Supérieures
 (3) : Professions Intermédiaires

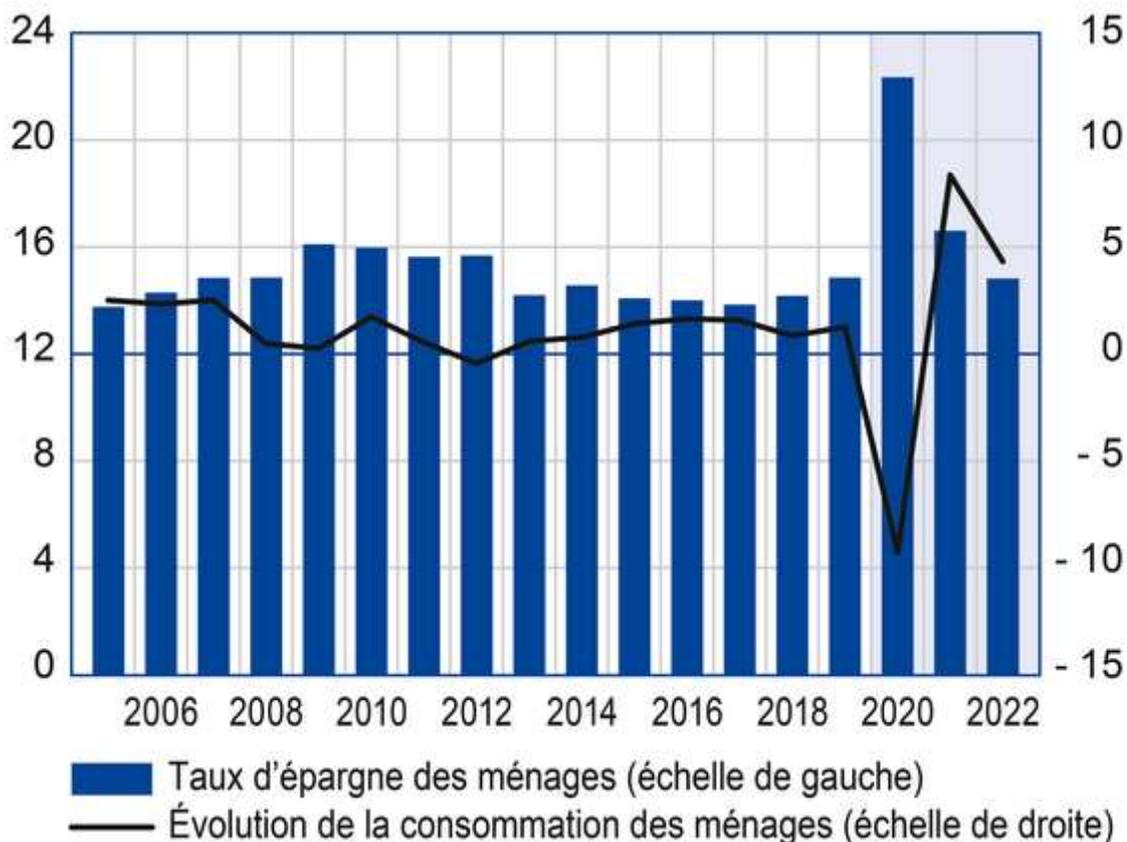
Source : D'après « La sociologie du vote au premier tour de l'élection présidentielle » avril 2022 Sondage OpinionWay pour *Les Echos* et « Sociologie des électors et profil des abstentionnistes » sondage IPSOS avril 2022.

PARTIE 2

SUJET

Taux d'épargne et évolution de la consommation des ménages entre 2005 et 2022 en France

(Taux d'épargne en % du revenu disponible brut, évolution de la consommation en %, moyenne annuelle)



Source : www.publications.banque-france.fr

Question 1

Exprimez l'évolution de la consommation des ménages en France entre 2020 et 2021.

Question 2

Présentez l'évolution du taux d'épargne des ménages en France entre 2005 et 2022.

Question 3

Comparez l'évolution du taux d'épargne avec celle de la consommation des ménages en France entre 2005 et 2022.

Autre exemple de sujet de sciences économiques et sociales comportant un court exercice relatif aux données quantitatives et aux représentations graphiques.

PARTIE 1

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous présenterez une séquence d'enseignement d'une à deux heures, en justifiant vos choix pédagogiques et didactiques. Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance.

SUJET

Les principales caractéristiques de la crise financière des années 30 et de celle de 2008

Extrait du programme de sciences économiques et sociales de terminale générale

Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?	<ul style="list-style-type: none">- Connaître les principales caractéristiques de la crise financière des années 1930 et de celle de 2008 (effondrement boursier, faillites en chaîne, chute du PIB et accroissement du chômage).- Comprendre et savoir illustrer la formation et l'éclatement d'une bulle spéculative (comportements mimétiques et prophéties auto réalisatrices).- Comprendre les phénomènes de panique bancaire et de faillites bancaires en chaîne.- Connaître les principaux canaux de transmission d'une crise financière à l'économie réelle : effets de richesse négatif, baisse du prix du collatéral et ventes forcées, contraction du crédit.- Connaître les principaux instruments de régulation du système bancaire et financier qui permettent de réduire l'aléa moral des banques : supervision des banques par la banque centrale, ratio de solvabilité.
---	--

Ce sujet doit être rendu au jury à la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

Document 1

A la différence de celles de 1873, 1929 et 2008, la plupart des crises financières récentes n'avaient pas une triple dimension à la fois financière, sociale et économique. Ainsi, la crise boursière de 1987 a eu une portée internationale mais sans impact économique majeur. De même, les crises financières qui ont secoué les pays émergents dans les années 1990 n'ont pas eu les répercussions sur l'économie mondiale que l'on pouvait craindre. Le « krach Internet » de 2000, s'il a mis un terme à l'épisode de « la nouvelle économie », ne s'est pas traduit par une crise économique durable. [...]

La crise de 1929 a occasionné une nouvelle rupture, encore plus profonde que la première Grande Dépression, qui a été marquée par des enchaînements déflationnistes brutaux, avec un effondrement généralisé de la production aux conséquences sociales dramatiques dans la quasi-totalité du monde industrialisé. Quant à la crise qui a débuté en 2007, elle a entraîné une chute brutale de la production à partir de 2009, avec des effets durables sur l'économie mondiale. [...] On peut tracer un parallèle entre l'effondrement de la bourse de New York en septembre 2008 et les événements d'octobre 1929. Dans les deux crises, les krachs boursiers vont de pair avec la faillite de grandes banques aux États-Unis et en Europe. À chaque fois, la spéculation alimente des prises de risques excessives par les banques, dont l'interdépendance se traduit par une crise du système bancaire dans son ensemble. Des travaux récents ont montré que les crises financières prennent une dimension systémique à la suite d'une bulle spéculative lorsque l'effondrement des prix d'actifs déstabilise les banques – acteurs centraux du capitalisme – dont la défaillance se répercute immédiatement sur la sphère productive de l'économie. Les krachs de 1987 et de 2000 n'ont pas entraîné de crises systémiques, car ils ont été limités aux marchés boursiers et n'ont pas fragilisé les banques. La gravité des crises de 1929 et 2008 s'explique en partie par la gravité de la crise bancaire.

Source : Peut-on comparer les grandes crises de 1873, 1929 et 2008 ? Dominique Plihon. *Idées économiques et sociales*. Avril 2013. N°174.

Document 2

La situation économique des Etats-Unis lors de la crise de 1929

	Nombre de chômeurs (en milliers)	Taux de chômage (en %)	Indice de la production industrielle (base 100 en 1928)
1929	1 950	3.21	105
1930	4 340	8.71	96
1931	8 020	15.9	78
1932	12 060	23.5	62 (1)
1933	12 830	24.86	52 (2)

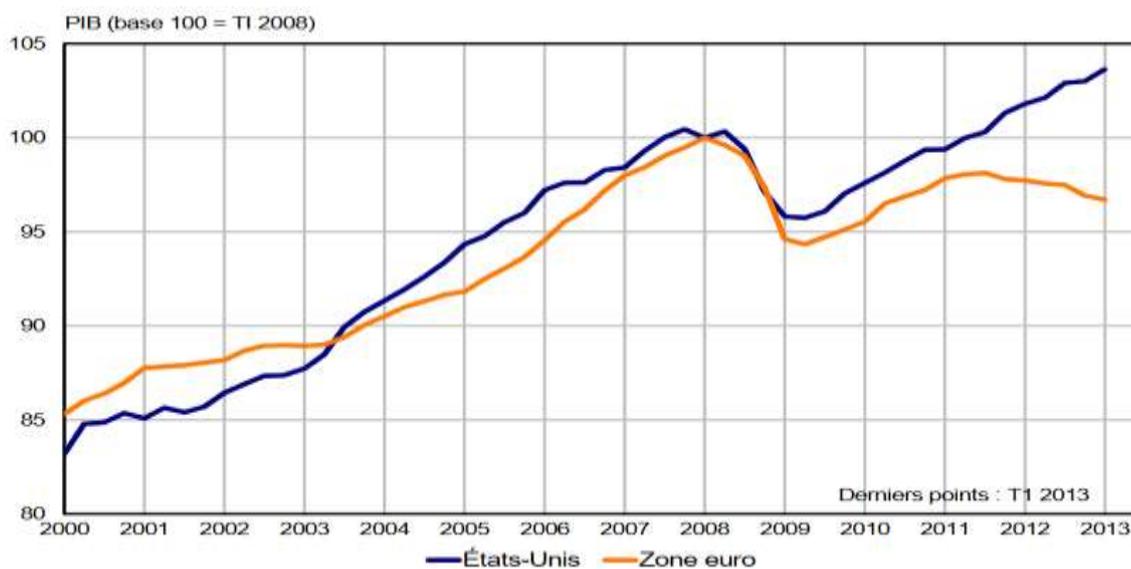
(1) Février 1932

(2) Juillet 1932

Source : D'après Bruno M. , Taïeb J.« Les grandes crises : 1873-1929-1973-2008-? »,
Dunod. 2019

Document 3

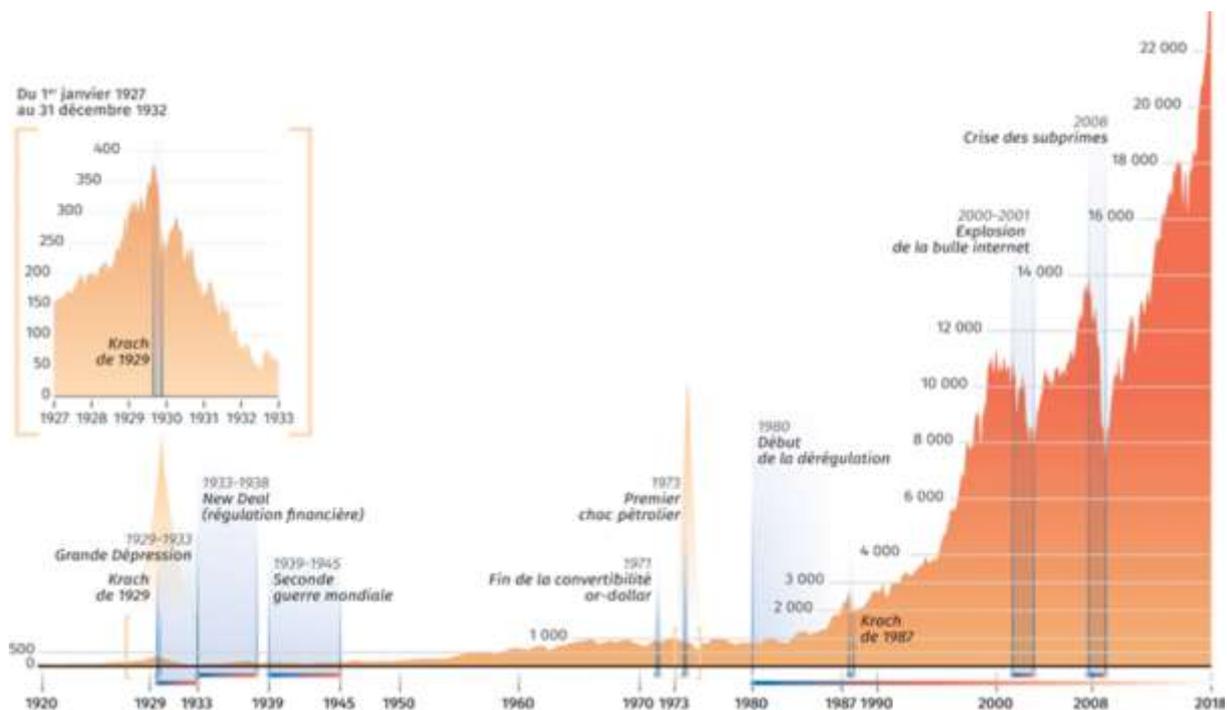
Evolution du PIB aux Etats-Unis et dans la zone euro



Source : BEA et Eurostat

Document 4

Évolution de l'indice Dow Jones de la Bourse de New York



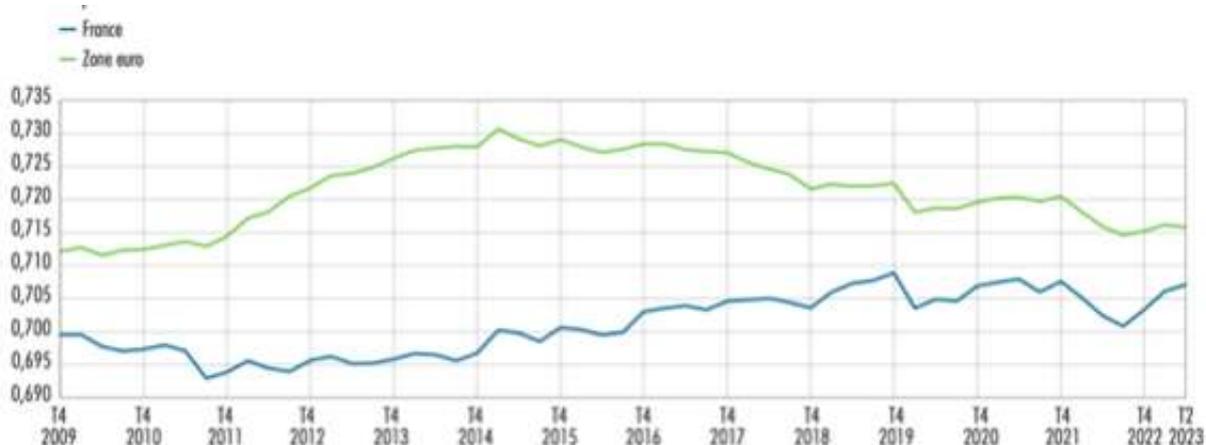
Note : L'indice Dow Jones Industrial Average repose sur la capitalisation boursière de trente des plus grosses entreprises cotées aux États-Unis. Son premier niveau calculé le 26 mai 1896 était de 40,94 points.

Source : Johnston L., Williamson S H., « *What Was the US GDP Then ?* », measurinworth.com. FNSP. Sciences PO. Ateliers de cartographie. 2018.

PARTIE 2

SUJET

Indice de Gini du patrimoine net des ménages



Notes : Le coefficient de Gini est fondé sur la courbe de Lorenz et borné entre 0 et 1, où une valeur de 0 est atteinte pour une égalité parfaite et une valeur de 1 en cas d'inégalité parfaite.

Les évolutions de l'indice de Gini sont à prendre avec précaution du fait du caractère expérimental des statistiques (surtout lorsque les évolutions ne sont pas très marquées) et car les données sont extrapolées après 2021 et donc encore provisoires.

Sources : Banque centrale européenne et Banque de France.

Source : *Bulletin 250/6* Janvier-Février 2024, Banque de France

Question 1

Que mesure-t-on à l'aide de l'indice de Gini ?

Question 2

Interprétez les chiffres du 4^e trimestre de 2014 en France et dans la zone euro.

Question 3

Comparez, à l'aide d'un calcul approprié, la dynamique des inégalités en France et dans la zone euro de 2009 à 2023.